

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 26 janvier 2023 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	16 mars 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 15 décembre 2022 : Approbation du verbatim.....	1
2. Politique de site : Actualité.....	2
4. RIPEC – Régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs : Modifications suite au décret n°2022-1602 du 21 décembre 2022	10
5. Contrôle interne et budgétaire : échelle de maturité des risques.....	11
6. Politique d'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires	13
7. Dépôt de dossiers de candidature dans le cadre du programme Erasmus+	14
8. Projet ISITE-BFC : Bourses de mobilité sortante 2022-2023.....	14
3. Budget initial 2023.....	15
9. Questions diverses.....	21



(La séance est ouverte à 14 h 33, Salle des Conseils – Institut Agro Dijon –
et en visioconférence via Zoom,
sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence.

Je tiens tout d'abord à vous présenter tous mes vœux pour cette année 2023, aussi bien sur le plan personnel que professionnel. Je souhaite - et je suis assez optimiste aujourd'hui - que nous retrouvions un peu de sérénité sur le site et que nous soyons en mesure de montrer au reste de la planète que nous avons encore des forces.

Je vais vous indiquer les procurations qui ont été données :

M. de La Brosse a la procuration de M. Porte,
M. Mercier a la procuration de Mme Vignot,
Mme Munier-Jolain a la procuration de Mme Vantard,
Mme Pucéat a la procuration de M. Hameau,
M. Genelot a la procuration de Mme Fougère,
Mme Clerget a la procuration de M. Jourdain,
M. Besnard a la procuration de M. Jauzein,
Mme Bartasyte a la procuration de M. Vannière,
Mme Langlade a la procuration de Mme di Scala,
J'ai la procuration de Mme Hrevet.

En toute rigueur, nous devrions arriver à 23 présents ou connectés, ce qui devrait nous amener à atteindre le quorum qui est de 23, notamment pour la question du budget.

Ensuite, nous avons les procurations qui ne comptent pas dans le cadre du quorum pour le budget, ce qui nous amène à 33. Nous n'aurons donc pas de souci pour toutes les autres délibérations.

Je vérifierai juste que nous ayons bien le nombre qui convient lorsque nous atteindrons le point sur le budget.

M. Demouge.- Bonjour. Je vous prie de m'excuser pour mon retard.

M. Grevey.- Bonjour Monsieur Demouge.

1. Conseil d'administration du 15 décembre 2022 : Approbation du verbatim

Je vous propose de débiter avec l'approbation du verbatim du dernier Conseil d'administration.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*.

Je vous propose de le mettre au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

J'avais envie de vous proposer de traiter du budget avant de parler de la situation du site, mais avons-nous le quorum ?

Mme Jolissaint.- Non. On est à 20.

M. Grevey.- Je vais donc proposer de parler du site, comme prévu initialement.

2. Politique de site : Actualité

J'ai quelques points. Je vais commencer par le petit bout de la lorgnette, si vous le voulez bien, en sachant que ce « petit bout de la lorgnette » est pour moi quelque chose de très important.

Je vais notamment vous parler des échanges que nous avons avec le ministère sur les allègements des arrêts des PIA. Nous avons beaucoup d'interactions et je vous avais dit, lors du dernier conseil d'administration, que nous étions déjà en discussion pour des allègements, notamment pour que les étudiants ne paient pas le prix de cet arrêt. Il s'agit en effet que les doctorants puissent travailler, qu'ils puissent déjà être payés et qu'ils puissent avoir un peu de fonctionnement. Pour les étudiants qui sont dans les masters internationaux, il s'agit également de pouvoir les accompagner.

Après divers échanges avec le ministère, l'ANR et le SGPI, je peux vous dire que nous avons à peu près convergé. Maintenant, nous n'attendons plus que la réponse officielle puisque toutes les navettes ont été faites et, normalement, nous pouvons rémunérer les postdoctorants, nous pouvons avoir un peu de fonctionnement. Le fonctionnement a été défini par doctorant. Je ne sais pas si cela a été demandé aux doctorants ou aux maîtres de stage, mais tout cela a été prévu et devrait être accepté.

Pour les masters, tout ce qui est question de mobilité entrante et sortante devrait être résolu, ainsi que les gratifications de stage et le fonctionnement pour les supports pédagogiques, les frais de mission pour les étudiants. Tout cela a été accepté.

Là où nous n'avons pas réussi à débloquer la situation, c'est pour le paiement des heures complémentaires. Là, nous avons une fin de non-recevoir. Ce qui représente tout de même de l'ordre de 300 000 €. Il faudra donc que les établissements prennent cela en charge pour l'instant, dans l'état actuel de la situation.

Normalement, nous devrions pouvoir débloquer aussi quelques éléments sur la réussite étudiante, notamment avec le projet RITM BFC qui est un projet « Nouveaux Coursus à l'Université » où on travaille sur l'innovation pédagogique pour la réussite des étudiants. Là, on peut avoir des allègements de la même façon que nous en avons eu pour les masters.

Ce qui fait qu'en théorie, cela nous permettrait de débloquer 570 000 € pour les doctorants et 1,3 M€ pour les masters. Quand je parle de 570 000 € pour les doctorants, c'est sans compter les salaires qui sont acceptés mais dont je n'ai pas le décompte. Donc 570 000 + 1,3 M€ pour les masters et 200 000 € *a priori* pour RITM.

Et là où nous n'avons pas réussi à passer, c'était sur les heures complémentaires plus d'autres petites choses dont je ne vous parle pas et que nous avons enlevées.


Voilà pour le premier point, c'est-à-dire que dans la situation de crise sur les PIA, nous réussissons à faire en sorte que les étudiants n'en payent pas le prix et c'est important.

Le deuxième point, toujours par le petit côté de la lorgnette mais très important, concerne les personnels, notamment les personnels d'UBFC aujourd'hui, mais également demain, donc le devenir des personnels qui sont à UBFC aujourd'hui.

Pour moi, l'idée est toujours la même, c'est-à-dire que les personnels n'aient pas à payer le prix de la transformation du site. Nous avons travaillé à une charte d'accompagnement des personnels, vous l'aviez d'ailleurs eue dans les documents du CA précédent. J'avais en fait repris une charte qui avait été faite à Montpellier parce qu'il faut toujours s'inspirer de choses qui fonctionnent. J'étais donc parti de cette base-là et cela a été un peu amendé par les différents établissements qui avaient réfléchi à quelques éléments d'amélioration, ce qui est très bien.

La moitié des établissements l'ont déjà signée, c'est donc en cours puisqu'Eric Commeau, notre DGS, avait réuni les DGS des établissements la semaine passée pour finaliser et vraiment arrêter le texte.

Cette charte d'accompagnement consiste à porter une attention particulière aux CDD, c'est-à-dire les personnels contractuels. Cela intéresse aussi les personnels titulaires, mais c'est beaucoup moins prégnant pour ceux-ci. C'est donc particulièrement pour les personnels contractuels afin de s'assurer que leur contrat, s'il s'arrête fin 2024, par exemple, et qu'UBFC s'arrête fin 2023, puisse aller jusqu'à fin 2024. Peu importe si c'est au sein de la future ComUE expérimentale, au sein de l'EPE ou d'un établissement,



l'essentiel est qu'on leur trouve une place pour aller jusqu'au bout du contrat que nous avons signé avec eux. C'est quelque chose d'important.

Nous mettons également en place une cellule d'accompagnement qui intègre les DRH des établissements. En parallèle, nous mettons en place un processus d'accompagnement et de formation des personnels. Là, c'est notre DGS qui travaille sur ce point. Si vous avez des questions, il pourra donc sans doute vous répondre.

Tout ceci ne sera pleinement déployé qu'une fois que nous connaîtrons le modèle économique des établissements qui sont en train de se monter. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une ComUE expérimentale et d'un EPE (établissement public expérimental).

Une fois que les modèles économiques seront connus, que les dimensionnements des deux établissements seront connus, il sera possible de mettre en place ces outils pour accompagner les personnels. Il n'y aura peut-être aucun personnel à recaser de façon difficile. Tout le monde sera peut-être repris à la fois dans la ComUE expérimentale et, pour quelques-uns, dans l'EPE. Nous avons donc pris des précautions, c'est-à-dire que nous faisons de la prévention.

Sur ce sujet, nous avons donc des échanges réguliers et tout va bien.

Dans le même temps, si j'élargis un peu la discussion, les établissements travaillent. Je vous avais dit qu'il y avait deux projets, un projet de ComUE expérimentale qui rassemble toujours les cinq établissements dont je vous avais parlé. Je les rappelle pour ceux qui ne sont pas familiers de la chose. Nous avons l'Institut Agro à Dijon, les Arts et Métiers à Cluny, l'UTBM, l'ENSMM Sup Microtech et l'UFC, auxquels vient se rajouter un nouvel élément dont je vous ai sans doute déjà parlé, c'est l'EFS Bourgogne - Franche-Comté. Ce qui fera six établissements, mais cinq de la ComUE actuelle.

Les travaux sont bien avancés. Il y a eu une présentation en comité d'orientation stratégique Bourgogne-Franche-Comté qui associe les établissements avec les organismes de recherche et les établissements de santé. Il y a donc eu une présentation de cette ComUE qui avance bien, il y a des échanges réguliers avec le ministère et je pense qu'il y a une remontée prochaine du projet en direction du ministère, donc une remontée officielle.

Du côté du projet d'EPE, je ne vais pas vous lister les établissements parce que je vais en oublier. Il y en a sept ou huit.

Mme Pucéat.- Il y en a 10.

M. Grevey.- Emmanuelle pourra donc compléter ; il y a : uB, BSB, le CHU de Dijon, le CGFL, Sciences Po, l'ENSA, l'ENSAM, l'ESTP, OSEO et CESI.

Il y a eu une présentation également. Ce que je peux vous en dire, c'est que les axes de développement de cet EPE sont parfaitement définis autour de l'internationalisation avec l'université FORTHEM, autour de l'ambition scientifique et culturelle, autour de la vie de campus, vie étudiante et autour du bien avec le monde socio-économique.

Voilà pour ces informations-là.

Dans le même temps, des discussions existent entre les sept chefs d'établissement membres de la ComUE aujourd'hui et qui seront dans les deux groupes demain, ceci de façon à associer l'EPE à la ComUE expérimentale qui a une mission de coordination territoriale. Il faut donc qu'il y ait une liaison entre l'EPE et la ComUE expérimentale. Les discussions avancent, ce qui est plutôt bien.

Je veux également vous dire que j'ai discuté avec les chefs d'établissement et je pense que pour le prochain conseil d'administration, ils seront prêts à vous présenter les projets de façon un peu sérieuse, c'est-à-dire qu'ils auront suffisamment avancé à la fois dans chacun des deux projets et dans la liaison entre les deux projets.


En ce début d'année 2023, je dirais donc qu'il s'agit pour moi d'un petit message d'espoir.

Voilà pour le point que je voulais vous faire.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions ?

M. de La Brosse.- J'ai une question, Monsieur le Président.

Vous présentez les choses d'une manière assez positive. C'est bien d'être optimiste, c'est positif. Mais est-ce que les tutelles, le ministère, le rectorat, trouvent cela bien ou pas ?



M. Grevey.- Il n'y a pas de jugement sur la trajectoire qui est donnée par les tutelles. En fait, les tutelles veulent qu'il y ait une organisation qui corresponde à ce que veulent les établissements. C'est-à-dire que le ministère accompagne les établissements là où ils veulent aller.

En revanche, ils donnent des directions globales pour l'ensemble des établissements au niveau national et, pour ceux qui sont capables d'aller dans la plus grande ambition, tant mieux pour eux et, pour les autres qui ont une ambition un peu moindre, ils se satisfont de cette ambition moindre.

Ce que je peux dire par rapport à ce qui se passe sur le site, c'est que si on réussit à avoir une ComUE expérimentale avec un EPE et que l'ensemble fonctionne, ce sera très bien et cela pourrait être très positif, notamment pour les équipes de recherche.

Parce que ce qui fait la force, c'est que les équipes de recherche travaillent ensemble. Si nous réussissons à faire en sorte que les équipes de recherche travaillent ensemble, ceci peu importe l'organisation, nous aurons gagné et c'est de ce côté-là qu'il faut pousser le plus. L'organisation est peut-être moins importante, l'essentiel est que cela fonctionne.

De mon point de vue, si on veut être puriste et se dire qu'on va jusqu'au sommet en ne faisant qu'un seul établissement Bourgogne-Franche-Comté en y mettant toutes les écoles, toutes les universités et là, on a au moins un front uni, etc., on est là dans un rêve et les rêves ont toujours des limites parce qu'on sait très bien que ce n'est pas aussi simple que cela, ceci pour plein de raisons. L'essentiel est donc que nous réussissions à garder cette liaison et à faire en sorte que les équipes réussissent à se mettre en synergie pour aller tailler des croupières aux autres équipes, mais pas en Bourgogne-Franche-Comté, à l'extérieur.

Je pense que la position actuelle de dire que nous aurons une ComUE et un EPE qui sera moins lié que l'uB ne l'est aujourd'hui à la ComUE n'est pas très grave si nous réussissons à faire en sorte que les équipes travaillent ensemble.

M. de La Brosse.- J'ai une question complémentaire concernant les financements.

Vous avez dit que les tutelles ne décidaient pas mais donnaient la direction. Mais elles peuvent montrer une approbation ou non avec les financements, d'après ce que je comprends.


M. Grevey.- Oui. Je vais vous donner des perceptions qui me sont propres, n'allez donc pas dire que c'est comme cela que ça se passe. Ce que je perçois, c'est que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche observe le site avec bienveillance, c'est-à-dire que si nous réussissons à nous organiser plutôt qu'à créer des barbelés autour de certains territoires, ils seront assez volontaires pour que les financements reviennent.

La situation est un peu plus délicate du côté des services du Premier ministre et notamment du SGPI qui voit les choses de plus loin. Voyant les choses de plus loin, nous sommes quelque part le village gaulois. Ils se disent donc qu'il y a là un nid avec du poil à gratter et que ce n'est pas bien. Il faut donc vraiment que nous réussissions à sortir de cela et que le ministère réussisse à avoir envie de nous soutenir complètement.

C'est pour cela que les projets qui sont en train de se construire sont importants. Il faut en effet que nous ayons un soutien vraiment fort du ministère de l'Enseignement supérieur afin qu'il puisse agir positivement en direction du SGPI, que nous réussissions à montrer un front uni et que nous sommes capables de travailler ensemble.

Nous sommes capables de travailler ensemble ; je vais vous donner un exemple. Je pensais vous en parler en question diverse, mais je vais l'aborder tout de suite.

Il y a un appel à projets qui s'appelle « Pôle universitaire d'innovation », qui consiste à mettre en place une stratégie à l'échelle d'un site universitaire pour faire de l'innovation avec les entreprises. C'est un appel à projets qui est un peu complexe, c'est-à-dire qu'il y a tout d'abord une phase de qualification et, pour les qualifiés, il y aura une phase de sélection. C'est-à-dire qu'il faut monter un deuxième dossier pour gagner. Nous avons réussi à porter un projet tous ensemble et là, c'est un message important parce que cela veut dire que le site est capable de travailler ensemble. Je pense que là, c'était quelque chose de très utile.



Je ne peux cependant pas vous dire que demain, une fois que nous aurons fait nos projets, tout sera rose et fonctionnera bien puisque ce sera forcément un peu compliqué. C'est comme ça. Nous avons en effet un système d'Enseignement supérieur et de recherche qui est assez complexe en France, avec des tutelles multiples, etc. Mais il faut garder le cap et toujours essayer d'avancer.

Je suis donc sincèrement assez optimiste.
Monsieur Genelot.

M. Genelot.- J'ai une question au sujet du financement ISITE, donc dans la continuité.

Le ministère veut malgré tout qu'il y ait un chef de file. De ce que j'ai compris, il accepte l'organisation telle qu'elle a été décidée, mais il souhaite tout de même qu'il y ait un chef de file.

Est-ce que ce positionnement peut avoir des conséquences sur les financements dans le sens où il y aurait des financements qui seraient accordés à la ComUE puis redistribués à l'EPE ou est-ce que l'EPE en tant que tel pourrait avoir la capacité de gagner ses propres financements de recherche ?

M. Grevey.- Là, il y a plusieurs éléments.

D'après la loi de 2013 qui a été confirmée avec l'ordonnance de 2018, il faut qu'il y ait un coordinateur territorial, donc un chef de file pour la politique de site qui doit embarquer l'ensemble des établissements et des organismes nationaux de recherche présents sur un site. C'est par exemple le rôle de la ComUE qui est un outil de coordination obligatoirement. Cet outil peut avoir en option un élément de structuration, ce qui était le cas d'UBFC et ce qui sera sans doute le cas de la ComUE expérimentale demain. Et il y a des établissements, dont l'Etablissement Public Expérimental, qui va forcément devoir avoir une liaison avec la ComUE expérimentale puisqu'il faut qu'il soit lié d'une manière ou d'une autre. C'est plus ou moins fort, mais l'idée est de dire comment l'Etablissement Public Expérimental collabore dans le cadre de la ComUE.

Il n'est pas obligé de suivre la politique complète de la ComUE. Il peut dire que sur tel point, il collabore et pas sur tel autre. C'est donc une alliance un peu à la carte.

Mais si on dit qu'il faut montrer une force, une puissance scientifique, que c'est là où nous sommes forts, il est vrai que nous avons intérêt à montrer que la liaison se fait là, c'est important.

Après, l'EPE pourra porter, tout comme la ComUE expérimentale, des projets scientifiques. Pour les projets structurants, ceux-ci seront logiquement réservés à la coordination territoriale, sachant qu'il y a de la place pour tout le monde et qu'il y a beaucoup d'argent sur des projets scientifiques, sur des projets structurants, etc. Je pense qu'il n'y en a jamais eu autant et là, je pense que personne ne sera en manque.

Madame Pucéat.

Mme Pucéat.- Si je peux me permettre une remarque ou un complément suite à la remarque de Quentin, c'est que dans cette ordonnance de décembre 2018 qui définit les différentes formes qui existent de rapprochements, de regroupements, l'EPE est l'une de ces formes de regroupement.

On peut prendre par exemple ce qui se passe à Clermont-Ferrand. C'est un EPE et il porte également des PIA en propre, sans pour autant avoir besoin de passer par une ComUE expérimentale. Je pense donc que cela peut aussi répondre en partie à cette question.

J'ajouterai aussi que dans la plupart des PIA que l'on peut recenser, même pour ceux qui font partie de ComUE, c'est assez rarement la ComUE qui porte elle-même le PIA, ce sont souvent les établissements dans le cadre de la politique portée par la ComUE.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Monsieur de La Brosse.

M. de La Brosse.- Je veux prendre la parole car je viens depuis 6 ans à toutes les réunions du Conseil d'administration, j'ai donc envie de réagir, même si certains pourront trouver mon propos un peu déconnecté car je n'ai pas tous les éléments sous-



jacents.

Je me présente, je m'appelle Roland de La Brosse, pour ceux qui ne me connaissent pas. Je dirige une entreprise industrielle qui s'appelle ADHEX, qui est à Chenôve, donc pas très loin, qui conçoit et fabrique des adhésifs pour des applications industrielles et pharmaceutiques. Nous avons un site à Chenôve, près de Dijon, et un site à Pelousey, près de Besançon, donc très grande région.

Nous avons cinq docteurs en chimie dans les effectifs, des dizaines d'ingénieurs et techniciens très bien formés, beaucoup par l'ESIREM, l'UTBM, donc des organismes de formation de la grande région.

On m'a proposé de faire partie du Conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée. Je ne sais donc pas trop quelle est ma qualification, mais j'ai l'impression que je représente les entreprises qu'on appelle ici les acteurs socio-économiques.

Je suis parmi les anciens comme, par exemple, Monsieur Tatihouët et Madame Jolissaint. Nous sommes là depuis le début. Je siège ici depuis 6 ans. J'ai raté quelques séances, mais pas tant que cela.

S'il y a une chose qui nous unit, c'est la conviction de l'importance pour le pays et pour le territoire d'avoir un enseignement supérieur fort qui permette de former nos jeunes et de porter des projets de recherche de haut niveau.

En arrivant en 2016, je me réjouissais de participer à la construction de l'université avec un plus fort rayonnement, plus ouvert sur l'extérieur et notamment sur l'international, capable de nouer des liens nombreux avec les autres parties prenantes du territoire, comme les entreprises, pour un bénéfice commun.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour revenir sur ce qui, à titre personnel, me paraît être une incroyable catastrophe industrielle. Je suis censé donner le point de vue des entreprises. Je vais donc donner mon point de vue personnel, sachant que je n'en ai pas parlé avec des syndicats ou autres. C'est mon point de vue personnel et je suis prêt à échanger avec celui qui veut, mais je sais que ce point de vue est tout de même partagé par d'autres.

Je pense qu'il est bien de se dire les choses franchement. C'est bien, d'un côté, d'être optimiste et positif, mais il est bien aussi de se dire les choses franchement.

L'image que projette le monde universitaire de la grande région actuellement est consternante. C'est ma vision et je vous la donne. Je vais ensuite revenir sur deux éléments.


La perte d'ISITE, qui a pour moi été un drame absolu, a sanctionné de manière logique les errements des trois premières années du fonctionnement de la ComUE. Ce qui est malheureux, c'est que cela n'a même pas donné, à mon sens, lieu à une prise de conscience ou à une modification des comportements. Les mêmes erreurs semblent être répétées année après année.

Si je peux prendre une métaphore footballistique, ISITE était la Champion's League. C'était donc un peu comme l'AJ Auxerre saison 2010-2011 Champion's League ; on est là par hasard face au Real Madrid. Là, c'était un peu pareil, on était peut-être un peu étonnés d'y être arrivé mais, au fond, on n'avait pas démérité, on avait fait un super dossier, on était uni, on avait présenté des projets de qualité et on était là de manière méritée. C'était donc mérité à 100 %.

Moi, je pense que nous n'y avons pas fait honneur. On était en Champion's League et on a fait n'importe quoi, on ne s'est pas entraîné, on n'a pas joué les matches, on a donc été rétrogradé de manière minable. Maintenant, nous sommes rétrogradés en Ligue 1 et, mon impression, c'est que nous sommes tranquillement en train de prendre l'autoroute pour la Ligue 2. Le Président Grevey me rassure un peu en me disant qu'on ne risque pas la rétrogradation administrative pour raison financière en Nationale. C'est déjà ça.

Si on revient sur la perte d'ISITE, sachant que je pense qu'il faut avoir des ordres de grandeur, les enjeux étaient tout de même - si je ne me trompe pas - de 40 M€ sur 4 ans, soit 10 M€ par an.

Je sais que je suis arrivé une fois avec 3 000 € pour soutenir une action pédagogique dans une des Facultés sous forme de mécénat et j'avais l'impression d'être arrivé comme le messie. Donc 40 M€, il me semble tout de même que c'est une grosse somme partout et particulièrement à l'université.



Ma compréhension, c'est qu'on s'était engagé vis-à-vis du jury international *grosso modo* à fusionner les universités, peut-être pas début 2016 mais sur un horizon raisonnable. Dès le début – et là, j'étais bien placé pour le voir –, on a commencé à jouer sur les mots. Les choses ont rapidement basculé : entrave au fonctionnement, mauvaise volonté, politique de la chaise vide et, dans un deuxième temps : pugilat, psychodrame, enquête et, évidemment, administration provisoire.

Pourtant, sur le plan du contenu, j'ai trouvé qu'on n'avait pas démerité. Sur les masters en anglais, les projets de recherche, les mobilités internationales, on avait bien progressé. De ce point de vue, je pense que le bilan était tout à fait présentable. Donc si on s'est fait recalé, c'est parce qu'on a failli sur la gouvernance.

Ce qui me frappe, ce qui me choque, c'est qu'on a eu une lettre de la Ministre, Frédérique Vidal, très claire et très explicite sur les attentes. Elle avait été diffusée à tout le monde, elle faisait deux pages, elle était en français et elle était assez compréhensible. Cette lettre avait été largement diffusée et appuyée par plusieurs explications du recteur.

Ensuite, je pense qu'on a joué sur les mots – c'est ce que j'affirme à titre personnel – en inventant le concept d'université fédérale. C'est un concept que je juge flou, fourre-tout et où chacun pouvait mettre ce qu'il voulait pour permettre à chacun de rester dans son coin et surtout de mettre en place une collaboration minimale ou nulle.

Au début, donc quand je suis arrivé, je me disais que c'étaient des habitudes que je ne connaissais pas trop, que j'allais donc rester tranquille. Mais je trouvais assez pittoresque cet effort constant pour trouver de nouveaux mots ou des acronymes. Un exemple. Dans ce CA, nous avons eu une discussion sur une question-clé : doit-on parler d'orientation transdisciplinaire, pluridisciplinaire ou interdisciplinaire ? Et je crois que nous n'avions pas tout à fait réussi à conclure.

Je vais être honnête. Pour moi, « université fédérale », c'est jargonneux et flou. J'appelle cela du charabia. Le problème, c'est que cela s'est vu. Le ministère l'a vu, le rectorat l'a vu, le jury international d'ISITE l'a vu, je l'ai vu – même si personnellement, je n'en croyais pas mes yeux –, donc tout le monde l'a vu.

J'ai une amie avec qui je fais du vélo, elle travaille à la Cour des comptes sur le sujet de l'enseignement supérieur à Paris. Elle m'avait dit qu'en Bourgogne-Franche-Comté, on faisait vraiment n'importe quoi. C'est peut-être un autre point de vue, mais ce point de vue existe.

La perte d'ISITE avait donc été annoncée plusieurs fois de manière non équivoque.

Nous avons eu le droit d'aller au rattrapage grâce au Covid puisqu'il y avait eu un décalage et nous avons eu le droit de représenter notre dossier une deuxième fois, mais cela n'a pas suffi. Je pense donc qu'il faut faire un peu d'introspection, c'est mon idée. Je pense que nous avons été dans le déni, en nous disant : « ils ne sont pas cap, ils ne vont pas nous le retirer, nous avons fait ce qu'il fallait, c'est suffisant, ils ne nous feront pas cela ». Le jury n'a pas du tout été convaincu et, à notre grande surprise, en septembre 2021 le couperet est tombé.

Après, je me souviens de la réunion où nous avons fait le constat de l'échec. C'était dans une grande salle pas très loin d'ici. À l'époque, les divisions étaient un peu moins visibles, il y avait une liste unique et un semblant de soutien de la part des deux présidents d'université. Le discours était : « On ne se désunit pas, c'est une défaite, mais rien n'est perdu. C'est la mi-temps, on rentre au vestiaire et on va revenir en étant plus fort. On est confiant en l'avenir. Tant pis, on est peut-être à contre-courant, mais l'université fédérale finira par voir le jour ».

Je pense que nous sommes comme les Giordano Bruno de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire qu'on pense avoir raison contre le monde entier, que l'avenir nous donnera raison et on mourra sur le bûcher avec nos bonnes idées s'il le faut. Personnellement, je ne trouve pas que ce soit une bonne idée.

Passons à la deuxième partie en rappelant les mots de Sénèque et de Saint Augustin : *Errare humanum est*. Vous connaissez le début, mais il ne faut pas oublier la fin : *perseverare diabolicum*. Ce qui signifie que faire des erreurs est humain, mais que les répéter, ce n'est pas bien.

À mon sens – mais je me trompe peut-être et je l'espère vraiment vivement –, qu'a-t-on fait depuis la perte d'ISITE ? On a fait quatre choses :

- on a inventé des concepts obscurs,

- on a ignoré les recommandations, les injonctions et menaces,
- on a perdu des financements,
- on a pratiqué le déni.

Les concepts obscurs, c'est le double siège. L'université unie autour d'un double siège, on pourra me l'expliquer 10 fois, je pense que je ne comprendrai jamais.

Les recommandations, ce sont celles du ministère avec les différentes visites, réunions, etc.

Les financements perdus, ce sont les PIA dont je comprends qu'on arrive à les rattraper plus ou moins, pour partie. On n'a perdu que 300 000 €, donc c'est vrai que ça va !

Le déni – mais je me trompe peut-être -, c'est de penser que la menace, pour nos deux universités, c'est qu'elles deviennent chacune dans leur coin d'un échelon inférieur du style collège universitaire. Je ne connais pas très bien tous ces systèmes, mais je pense tout de même qu'il y a des grades. On estime que ce risque ne représente qu'une faible probabilité, aussi faible que de perdre l'ISITE.

Avec tout cela, j'ai l'impression de revivre un peu une séquence et, personnellement - et je pense que si on m'a invité ici, c'est pour que je donne mon avis - cela me fait peur.

Je pense que le sujet est de faire rayonner le territoire dans la France et plus largement la France dans le monde et que vu de ma fenêtre, nous avons des combats de clochers assez minuscules et pas à la hauteur.

Un dernier point. Si on va vers ce que le Président a présenté, c'est-à-dire une partition entre un EPE-Dijon et une ComUE expérimentale-reste de la région avec un lien que je n'ai pas forcément très bien compris mais admettons, pourquoi pas, il faut espérer que cela ne se traduise pas par une dégradation du niveau de chaque entité.

Ensuite, il faudra tout de même assumer la responsabilité de mettre à la poubelle tout le travail qui a été fait durant ces 6 dernières années. J'ai bien vu qu'il y avait eu des conventions sur les politiques de site, sur des politiques générales en long, en large et en travers. Il a été établi plein de relations, ce qui représente des années et des années de travail que l'on va tranquillement déchirer pour recommencer.

Si je peux donner une autre image, sachant que ce que je vais dire n'est pas très gentil, on a la grande boîte du bateau pirate en Légo, on a tout monté et là, on n'a plus tellement envie de jouer avec, on donne donc un coup de pied dedans pour recommencer avec Playmobil.


Je suis désolé, mais cela fait tout de même 6 ans qu'on est là, il y a des permanents qui ont travaillé des heures, des heures et des heures, ce qui représente du budget. Le fonctionnement, sans parler d'ISITE, représente beaucoup de budget. Et ce fonctionnement, on va tranquillement le déchirer et le mettre à la poubelle. Je pense que ce n'est pas sérieux, je vous donne donc mon sentiment là-dessus. Je pense que c'est une incroyable perte d'énergie, que c'est irrespectueux vis-à-vis des permanents qui ont travaillé, que c'est irrespectueux vis-à-vis des enseignants-chercheurs, vis-à-vis des personnels qui se sont engagés pour essayer de faire vivre le système, c'est irrespectueux vis-à-vis des enseignants-chercheurs qui comptent sur les financements - que nous n'aurons plus ici vu qu'on risque de ne plus avoir les PIA - pour mener leur projet et irrespectueux vis-à-vis des étudiants.

Ma dernière recommandation en tant qu'entreprise, c'est qu'il faut former les étudiants en anglais. Si on sort un étudiant en fin de M2 qui ne sait pas parler anglais, à mon sens on l'envoie au casse-pipe. Ce qui n'a rien à voir, mais c'est ce que j'avais à dire.

J'interpelle tout de même les présidents d'université ainsi que les dirigeants politiques de la région et des métropoles parce que j'ai l'impression que nous pouvons discuter de tout ce que nous voulons, je ne suis pas sûr que cela fasse grand effet.

Je pense qu'il ne faut pas se dire que tout cela n'est vu par personne, c'est faux. C'est vu, c'est jugé et c'est jugé négativement.

Après, je vois que le Président Grevey fait tout ce qu'il peut pour essayer de trouver une solution. En tout cas, cette solution sera moins bien que la solution initiale, pour moi c'est sûr. Si elle fonctionne, si effectivement, dans les labos, on peut se mettre au travail et que les étudiants peuvent étudier, ce sera un moindre mal.



M. Grevey.- Merci Monsieur de La Brosse. Votre message est très clair. Je ne vais pas réagir dessus...

M. de La Brosse.- Je suis peut-être un peu excessif, mais il est vrai que je ne parle jamais.

M. Grevey.- C'est très clair.
Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite interagir ? (*Néant*).
Sinon, je vais vous proposer de clore ce point suite à la déclaration de Monsieur de La Brosse pour nous intéresser au point suivant qui est le budget.

Mme Jolissaint.- Nous n'avons pas le quorum. Nous sommes à 21 et il faut être à 23.

M. Grevey.- Je vais donc vous proposer de passer au sujet suivant, ce qui est bien dommage. Mais nous aurons peut-être le quorum dans quelques minutes.

M. Didier.- Je vais prendre la parole si vous le souhaitez.
Je vais me présenter puisque je suis comme l'intervenant précédent, je prends très rarement la parole. Je suis Gracian Didier, le représentant de Madame la rectrice de région académique.

J'avais un peu anticipé la question puisque Monsieur Commeau m'a informé, avant le début de la séance, que nous risquions de ne pas avoir le quorum.

En l'état des textes, l'établissement a jusqu'au 1^{er} mars pour éviter de tomber sous le coup d'un budget arrêté par l'autorité de tutelle.

M. Demouge.- Il est dommage que nous n'entendions pas l'intervenant.

M. Didier.- Je vous prie de m'excuser, le bouton de mon micro était éteint.
Je reprends donc ce que j'étais en train de dire.
Je suis Gracian Didier, le représentant de la région académique et j'interviens par rapport au non-vote du budget pour la seconde fois aujourd'hui.

Ce que j'expliquais, c'est qu'en l'état, il y a ce qu'on appelle une période complémentaire de 2 mois qui court sur les mois de janvier et février. Ce qui permet à l'établissement de fonctionner avec 80 %, dans l'absolu, des crédits qui sont ouverts et d'adopter son budget 2023. Tout n'est donc pas encore perdu.


Mais si ce budget n'est pas rendu exécutoire par le vote du Conseil d'administration au plus tard le 1^{er} mars, cela veut dire qu'une solution d'urgence s'applique, c'est-à-dire que le budget est arrêté par l'autorité de tutelle. Ce qui ne semble pas la meilleure des options possibles *a priori* puisque ceci enlève à l'établissement son autonomie.

Je ne sais donc pas que vous dire de plus par rapport à l'absence de quorum pour la seconde fois. J'imagine qu'il va falloir reconvoquer un CA, sachant qu'il n'y a pas de délai, vous n'êtes pas tenu de respecter le délai des 15 jours puisque le quorum est une condition *sine qua none*. Ce qui veut dire qu'il faudra reconvoquer un Conseil d'administration extraordinaire mi-février et que là, il n'y aura plus "d'échappatoire" possible.

M. Grevey.- Merci. C'est d'autant plus embêtant que nous avons une facture de 800 000 € à régler avant la fin du mois et qu'après, nous aurons des agios. C'est juste un détail...

Madame Frèrebeau.

Mme Frèrebeau.- Je regrette que le quorum ne soit pas atteint parce que nous sommes déjà dans une période qui, comme vient de le dire le collègue, est tout de même une période difficile. Nous avons tous reçu plusieurs messages où il était indiqué qu'il y avait le budget, donc que c'était quelque chose d'important. J'ai donc envie de dire qu'on continue de montrer une bien piètre image.



C'est un peu dommage de le dire devant les personnes qui sont présentes, mais je le dis tout de même parce que je trouve cela regrettable.

M. Grevey.- Oui. Merci.

Je vais donc vous proposer de passer au rapport n° 4 en espérant qu'on arrive à avoir le quorum.

4. RIPEC – Régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs : Modifications suite au décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022

Le rapport n° 4 parle du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs. Nous avons voté des éléments lors du dernier CA et, depuis, un nouveau décret est paru et il nécessite qu'on modifie les choses.

Je vais laisser la parole au DGS, Monsieur Commeau.

M. Commeau.- Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons voté au mois de décembre la mise en place du RIPEC, sachant qu'UBFC n'est concerné que par la composante dite fonctionnelle C2 qui remplace les anciennes PCA.

À l'époque, nous avons stipulé dans le rapport que cette indemnité fonctionnelle ne pouvait être versée qu'en numéraire, du moins en indemnité, et n'était pas, contrairement aux PCA, transformable en décharge de service d'enseignement. Ce qui posait beaucoup de problèmes et pas qu'à UBFC. Je pense donc que c'est remonté auprès du ministère qui a sorti, juste avant Noël, le 21 décembre, un décret qui autorise dorénavant à convertir cette composante C2 en décharge de service d'enseignement.

Notre DRH n'avait pas mis en œuvre l'affectation à chacun des enseignants-chercheurs parce qu'on se doutait que cela pouvait changer. On a bien fait. Et si vous êtes d'accord pour prendre la décision que l'on puisse transformer cette indemnité en décharge, nous prendrons contact avec l'ensemble des personnes potentiellement intéressées pour savoir si elles souhaitent que ce soit versé sous forme d'indemnité ou transformé en tout ou partie par une décharge.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ?

Je pense que c'est très clair.

Madame Clerget.

Mme Clerget.- Je reviens un peu en arrière.

Par rapport au budget, quelle conséquence peut avoir l'absence de vote du budget ? Est-ce que cela veut dire que vous ne pouvez plus rien commander ?

M. Commeau.- Au-delà de l'impact pour le personnel d'UBFC parce qu'on l'aurait dit dans le budget si on avait pu le présenter – mais j'espère que le quorum sera atteint d'ici la fin de la séance -, aujourd'hui déjà pour les PIA, nous ne pouvons faire que des dépenses de salaire et de fonctionnement. Nous ne pouvons pas faire d'investissement, un certain nombre de dépenses ne sont en effet pas prises en charge.

Aujourd'hui, nous fonctionnons avec 80 % du budget de fonctionnement. Ceci n'handicape pas le fonctionnement normal d'UBFC et les activités d'UBFC. Par contre, nous n'avons pas le droit d'engager des dépenses d'investissement.

Le président a fait allusion aux 800 000 €. C'est un investissement pour un gros projet qui est bloqué. Les chercheurs nous appellent quasiment tous les 2 jours en disant qu'il faut engager la dépense. On leur a dit qu'on pourrait l'engager dès demain, mais si nous n'avons pas le quorum, il faudra attendre soit un CA extraordinaire, soit le 1^{er} mars pour que Madame la rectrice arrête le budget.

Mais pour les personnels, c'est dur, ceci deux fois de suite alors qu'il y a eu - je me tourne vers Delphine – un travail de rappel. On s'était en effet assuré qu'on avait bien le quorum et, au dernier moment, on ne l'a pas. C'est donc encore un petit coup au moral.



M. Grevey.- Monsieur Genelot.

M. Genelot.- Il faut que les gens puissent se connecter en visio. Est-ce que cela marche aussi ?

M. Grevey.- Oui.

M. Genelot.- Je vais donc envoyer un mail et on verra ce que cela donne.

M. Grevey.- Merci.

Nous allons donc traiter les rapports suivants.

Je reviens au rapport n° 4 sur le RIPEC.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver les modifications, telles que définies dans le présent rapport, pour les personnels enseignants et chercheurs exerçant des fonctions et responsabilités particulières au sein d'UBFC et pouvant bénéficier de l'indemnité fonctionnelle C2 du RIPEC.

Je vous rappelle que nous avons défini quelles étaient les missions qui permettaient d'en bénéficier lors du dernier Conseil d'administration. Ce sont principalement les directeurs d'école doctorale, les responsables de Graduate School et les vice-présidents.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

5. Contrôle interne et budgétaire : échelle de maturité des risques

M. Grevey.- Pour le rapport n° 5, je vais laisser la parole à notre DGS et à notre agent comptable, Madame Lécullier qui est avec nous.

M. Commeau.- Je vais en effet très vite céder la parole à Muriel qui connaît cela par cœur.

Lors du précédent CA, nous avons évoqué cette question du contrôle interne financier qui n'était pas encore en place à UBFC. Le contrôle interne financier, c'est se donner les moyens de maîtriser les risques liés à la réalisation d'opérations financières, notamment des marchés, mais aussi les paies et toutes les dépenses que l'on peut faire.

Nous avons mis en place, en octobre de l'année dernière, un comité de pilotage *ad hoc* placé sous la présidence de Dominique Grevey, avec la participation active de notre agent comptable, ainsi qu'une personne référente que nous avons désignée lors du précédent Conseil d'administration pour piloter et animer ce comité de pilotage.

L'étape suivante consistait à travailler à la réalisation d'un état des lieux à l'aide d'une auto-évaluation qui est proposée par la DGFIP (direction générale des finances publiques). C'est un cadre qui s'appelle « échelle de maturité des risques » dit EMR, que nous devons renseigner. C'est-à-dire que nous nous auto-évaluons en disant que, sur telle procédure, aujourd'hui le risque est celui-ci. La cotation va de 1 à 4.

C'est le travail qui vous est présenté et que Muriel pourra détailler puisqu'elle y a fortement contribué avec notre direction des affaires financières.

L'idée est que vous validiez cette échelle de maturité des risques et que vous ayez connaissance des prochaines étapes parce qu'une fois qu'on a évalué cette échelle de risques, donc là où nous avons des efforts à faire pour sécuriser les dispositifs, il faut un plan d'action que l'on commencera à définir après le vote du Conseil d'administration.

Maintenant, Muriel peut nous parler de l'EMR.

Mme Lecullier.- Bonjour à tous.

Nous avons effectivement travaillé, en fin d'année, avec un comité de pilotage sur les premiers outils de contrôle interne.

Je ne sais pas si vous partagez l'écran ou si les documents ont été transmis ?



M. Grevey.- Oui, tout le monde a les documents.

Mme Lecullier.- Dans un premier temps, nous avons travaillé à définir les différents processus. C'est la page 4 de votre document. Les différents processus sont : le budget, l'investissement, la dépense (commande publique), le processus recette, le processus trésorerie, le processus état financier clôture comptable, le processus contrat de recherche et le processus rémunération.

Pour ces 8 processus, nous avons désigné des pilotes. Ces pilotes sont :

- pour les rémunérations : la DRH,
- les contrats de recherche : la directrice de la recherche.
- l'agence comptable et le directeur des finances pour les autres processus.

Pour le moment, nous ne sommes pas allés plus loin dans chaque processus.

Le travail qu'il y aura à faire est de constituer des groupes de travail avec chaque pilote de processus et des intervenants, donc des personnes qui travaillent pour chaque processus.

Pour chaque groupe de travail, on travaillera donc sur chaque processus et je vais vous expliquer ensuite sur quels outils.

Dans l'annexe 2, vous avez l'échelle de maturité des risques qui fait une vingtaine de pages. Nous avons commencé à travailler, en fin d'année, sur une échelle de maturité des risques globale. Nous avons donc travaillé avec Éric Noirjean sur cette échelle de maturité pour pouvoir sortir un premier document, un premier état des lieux.

L'objectif, avec les groupes de travail par processus, est d'effectuer une échelle de maturité des risques par processus en 2023 pour, ensuite, pouvoir faire une cartographie des risques. Là, c'est l'échelle de maturité et ensuite, il y a un deuxième outil qui s'appelle « Cartographie des risques par processus », qui va pouvoir nous mener à un plan d'action et des contrôles. Nous allons donc avancer dans le contrôle interne au fur et à mesure par processus.

Dans un premier temps, il faudra faire une échelle de maturité des risques par processus.


Concernant l'échelle de maturité des risques, je ne sais pas si vous avez lu tout le document avec le mode opératoire, il s'agit de répondre à des questions. Si on prend la page 8, c'est un exemple où on répond à des questions sur les différentes tâches. On a une cotation de 1 à 4, comme l'a expliqué Monsieur Commeau et si on est à 1, cela veut dire qu'on est très mauvais. Si on est à 4, cela veut dire que tout est maîtrisé, qu'on est très bon. Entre les deux, on a les 2 et 3.

Dans la dernière colonne, on a le justificatif du palier retenu, ceci avec des éléments probants. Il ne s'agit donc pas de répondre 1 ou 4 au hasard. Si on a répondu 4, cela veut dire qu'on a tous les éléments probants et que l'on peut prouver que l'on est bon ou en tout cas que le dispositif est maîtrisé. Il s'agit donc de répondre à toutes les questions.

Ce que nous allons proposer à chaque groupe de travail, c'est de reprendre cette échelle de maturité des risques que l'on a déjà faite globalement pour l'adapter à chaque processus.

Nous avons quatre leviers :

- Le levier « organisation », donc tout ce qui est organigramme, organisation du travail.
- Le levier « documentation », ce sont toutes les fiches de procédure, un endroit où on centraliserait toute la documentation.
- Le levier « traçabilité » parce qu'il faut savoir qu'un contrôle qui est effectué mais qui n'est pas tracé, c'est comme s'il n'existait pas. Quand on a un audit, si on nous demande si des contrôles sont faits ou si on maîtrise tel ou tel processus, si nous avons mis en place des procédures, il ne suffit pas de dire oui, il faut qu'on puisse le prouver et donc le tracer. Pour tout ce qui n'est pas tracé, c'est comme si ce n'était pas fait.
- Le volet « pilotage » avec toute l'organisation également.



Je ne vais pas tout détailler, simplement vous dire que pour le pilotage, la moyenne est de 2,7 sur 4. C'est une évaluation qu'on a été faite au dernier trimestre. Nous avons essayé d'être le plus sincère possible.

Sur la traçabilité, l'estimation est à 2,4. Il y a donc une marge de progression importante.

Sur le volet « documentation », nous sommes à 2,3. Dans la documentation, il y a aussi la formation des agents, par exemple.

Dans le volet « organisation », on est à 3 sur 4. C'est donc sur l'organisation où nous serions *a priori* le mieux placé.

Il y a donc des marges de manœuvre importantes et, maintenant, il faut vraiment déployer cela par groupe de travail et par processus pour avancer sur le contrôle interne.

C'est là l'un des premiers outils que nous avons mis en place et que nous allons continuer à déployer.

M. Grevey.- Merci Madame Lecullier.

Je tiens à vous remercier, ainsi que toutes les équipes, pour le travail qui est fait parce qu'on progresse vraiment bien avec vous et avec le collectif. Merci encore.

Mme Lecullier.- Merci à vous pour votre confiance.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? (*Néant*).

Mme Lecullier.- Le point important, c'est que tout le monde est acteur du contrôle interne et que nous allons vous solliciter dans les groupes de travail.

Par expérience, puisque cela fait longtemps que je suis vraiment dedans, je suis convaincue que cela nous aide au quotidien. C'est vraiment un outil de pilotage important.

M. Grevey.- S'il n'y a pas de remarque ou de question, je vais vous proposer de passer au vote.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le contenu de l'échelle de maturité des risques globale d'UBFC telle que présentée en annexe 2 du présent rapport, dont la méthodologie vous a été expliquée, et sur le planning de mise en œuvre de cette échelle de maturité des risques par processus tel que présenté également dans le rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?


Je vous remercie.

Je vous propose de passer au rapport n° 6.

6. Politique d'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires

C'est un rapport que l'on voit chaque année puisque cela doit être la troisième fois que je le vois. Il consiste à nous intéresser aux frais d'inscription des étudiants qui viennent d'en dehors de la communauté européenne. Une politique du gouvernement qui s'appelle « Bienvenue en France » consiste à dire qu'il faut qu'on accueille bien ces étudiants et pour bien les accueillir, il faut que nous ayons des moyens. Pour avoir ces moyens, nous devrions leur faire payer un peu plus de droits d'inscription. Mais la stratégie locale est de dire qu'on ne leur fait pas payer plus cher qu'aux autres étudiants, en sachant que nous avons des quotas. On peut en effet avoir des exonérations à hauteur de 10 % des étudiants.

Pour obtenir ces 10 % d'étudiants, si nous étions restés sur UBFC où on a plus de 60 % d'étudiants qui viennent de l'étranger, on ne pouvait pas y arriver, c'est-à-dire qu'on dépassait les quotas. On travaille donc avec les établissements membres qui intègrent dans leurs effectifs les étudiants des masters qui sont opérés chez eux, ce qui nous permet d'avoir cette exonération.



L'objectif est de reconduire la même chose cette année, c'est-à-dire de dire que l'ensemble des étudiants de master UBFC concernés par les droits différenciés seront exonérés sans demande expresse de ces derniers de la part supplémentaire au montant acquitté par les étudiants communautaires pour le même diplôme. C'est-à-dire que tout le monde paye pareil.

Si ceci n'appelle pas de question ou remarque de votre part, je vous propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Nous en arrivons au rapport n° 7.

7. Dépôt de dossiers de candidature dans le cadre du programme Erasmus+

Vous savez que nous déposons souvent des dossiers dans le cadre de ce programme Erasmus+ et la directrice du service Relations Internationales qui est ici, Madame Pashayan-Leroy, est très active sur le sujet. Elle permet de gagner beaucoup d'argent et des mobilités pour les étudiants, les enseignants, les personnels, ainsi que le montage des projets de master entre plusieurs universités de plusieurs pays.

Là, nous avons deux cas.

Le premier est un projet de mobilité internationale avec des pays qui peuvent être extérieurs à l'Union européenne. C'est le fameux projet dont l'action clé est 171, ce qui n'est pas très parlant. L'idée est de déposer un dossier qui nous permettrait d'avoir des financements pour 3 ans, sachant que nous aurons les résultats en juillet 2023.

Le deuxième projet, c'est pour créer un master conjoint Erasmus Mundus dans le cadre de l'automatique et de la robotique, si j'ai bien compris, avec les universités de Grenoble Alpes, avec ISAE-SUPAERO Toulouse, deux universités à Berlin et à Munich, en Allemagne, ainsi qu'à Groningen et à Twente, aux Pays-Bas.

Là, c'est juste pour information. Si vous avez besoin de plus d'informations, la porteuse du travail est dans la salle. Vous pouvez donc poser des questions. (*Néant*).

8. Projet ISITE-BFC : Bourses de mobilité sortante 2022-2023

Le rapport n° 8 a été rajouté un peu après l'envoi classique parce que nous attendions d'avoir un peu de certitudes avec les négociations-navettes avec le ministère sur les allègements pour les bourses de mobilité.

Cela concerne le projet ISITE qui finance des mobilités sortantes. Dans ce cadre, c'est le processus classique qui est mis en place mais qu'il nous faut voter formellement.


On propose des bourses qui peuvent aller jusqu'à 8 000 € nets par an par étudiant, en sachant qu'on ne dépasse pas 800 € nets par mois par étudiant. Ce qui veut dire qu'un étudiant qui aurait 8 000 € est soit 10 mois ou 1 an en mobilité à l'extérieur, soit il a fait 6 mois, auquel cas il a 6 x 800 €, mais il peut avoir également remboursement d'une partie de ses frais de transport.

Je vois que Madame Martinez est arrivée. Nous allons donc peut-être avoir le quorum.

Mme Jolissaint. - Oui, nous avons le quorum.

Mme Martinez. - Bonjour cher Président, bonjour à toutes et tous.

Je me suis extraite quelques minutes de la session plénière à laquelle nous sommes, au Conseil régional, pour pouvoir vous accompagner dans ce moment du budget. Claude Mercier m'a dit qu'il n'avait pas appelé de points particuliers de débat, sachant que nous l'avions bien sûr évoqué ensemble au préalable, cher Président.



M. Grevey.- Merci, mais nous n'avons pas encore présenté le budget.

Mme Martinez.- C'est donc pour cela qu'il n'a pas fait débat !

M. Grevey.- Voilà ! Donc tout allait bien.

Nous allons tout d'abord voter les mobilités sortantes.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le montant global de l'enveloppe allouée pour l'année académique 2022-2023 pour les bourses de mobilité sortantes ISITE-BFC des masters UBFC, à savoir 44 000 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

3. Budget initial 2023

Je vais m'empresse, maintenant que nous avons le quorum, de passer à la présentation du budget afin que nous puissions le voter. Nous allons le faire à deux voix, en commençant par le DGS qui va nous parler des points d'attention.

M. Commeau.- Je serai rapide sur le contexte. Le point d'attention, c'est le contexte, comme le Président l'a décrit dans l'actualité.

La difficulté, c'est la suspension des PIA. Hormis les salaires des personnels qui ont été maintenus, sur lesquels il n'y a pas eu de souci hormis deux ou trois doctorants qui avaient envoyé leur dossier avec un peu de retard et qu'on a réussi à raccrocher, une grande partie des dépenses de fonctionnement et toutes les dépenses d'investissement sont gelées depuis le 4 novembre. On pensait que cela pourrait se débloquer en fin d'année ou en début d'année 2023, ce n'est pas le cas.

Ce qui a généré, comme vous l'a dit le Président, un courrier qui a été envoyé au ministère de l'Enseignement supérieur et au SGPI le 16 janvier pour solliciter un certain nombre d'assouplissements concernant les doctorants, les masters et le projet CNU RITM.

Ceci est très contraignant, nous avons en effet un budget amputé de plusieurs millions d'euros puisque nous n'avons pas pu les inscrire dans le budget.

L'autre élément de contexte, c'est que malgré tous ces aléas, l'activité reste soutenue, même si aujourd'hui nous fonctionnons un peu au ralenti. En tout cas, les chercheurs et les doctorants sont dans les starting-blocks pour redémarrer après cette longue période de Covid qui avait déjà ralenti l'activité. C'était reparti en 2022 et là, on s'attendait à une activité encore très soutenue en 2023.

L'autre élément qu'il faut prendre en compte et qui fait que notre budget n'est pas complet, même s'il est sincère, c'est le fait que nous n'avons pas pu faire de budget rectificatif comme nous le faisons tous les ans, généralement en fin d'année. Là, c'est notre tutelle qui nous a dit que notre budget rectificatif – c'était au moment où la décision sur les PIA est tombée - n'était pas sincère. Nous l'avons donc retiré. Ce qui fait que nous avons construit le budget initial non pas sur le budget initial rectifié par le budget rectificatif, comme nous le faisons tous les ans, mais que nous sommes restés sur la base du budget initial 2022.

Entre le mois de janvier 2022 et aujourd'hui, il s'est donc passé plein de choses que nous n'avons pas pu prendre en compte.

Néanmoins, ce projet de budget a été validé par Madame la rectrice, Chancelière des universités, le 9 décembre 2022 et il a été convenu, avec les services du rectorat et le ministère, que dès que possible, notamment dès que nous aurons la décision sur les PIA, nous referions très rapidement et de manière anticipée par rapport aux années précédentes un budget rectificatif pour tenir compte des décisions politiques et de leur traduction financière. Nous visons le mois de mai ou le mois de juin.

Voilà pour les éléments de contexte.

L'organisation du rapport est assez classique, donc comme les années précédentes. Il s'agit de répondre aux questions pour savoir si notre budget reflète bien les activités de l'établissement et ses missions, s'il est sincère, ce qui est une obligation



légale, et s'il est soutenable, à la fois à l'échelle de l'année 2023, mais aussi de manière pluriannuelle.

Il est organisé en trois sections :

- la section 1 « autorisations budgétaires »,
- la section 2 « équilibres financiers »,
- la section 3 « analyse de la soutenabilité ».

Les deux premières sections vous seront présentées par Monsieur le Président et la section 3 par moi-même.

Nous avons un certain nombre de liasses budgétaires qui vous seront soumises et qui ont été soumises au préalable à nos tutelles pour répondre de manière très détaillée à ces questions.

J'apporte d'ores et déjà deux petites modifications dans le budget parce qu'il y a des erreurs qui nous avaient échappé au mois de décembre, qu'on a vues mais qu'on n'a pas modifiées.

En page 4, il est fait état à un moment de budget rectificatif. Il faut rayer le mot « rectificatif » puisqu'on est bien sur un budget initial.

En page 10, on fait état d'un nombre d'ETPT de chercheurs. Le chiffre exact est 541 au lieu des 533 qui sont inscrits.

Je vais vous indiquer les principaux chiffres de ce budget 2023 qui, je le répète, ne reflète pas totalement la réalité puisqu'il manque notamment tous les PIA et comme cela a été dit précédemment, ce sont tout de même plusieurs dizaines de millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable dans le budget.

Pour les principaux chiffres, nous sommes à 20 237 000 € environ en prévision de recettes et 28 737 000 € en prévision de dépenses. Là, on parle de crédits de paiement.

En termes de dépenses, suite à la traduction du gel du PIA est d'un certain nombre d'autres vicissitudes, nous sommes à -45 % par rapport à ce que vous aviez voté l'année dernière, un tout petit peu plus tôt dans l'année.

Ce qui fait que nous arrivons à un déficit budgétaire d'environ 8,5 M€. Ce qui n'est pas alarmant à ce stade puisque cela s'explique par des encaissements moins importants cette année que les dépenses exécutées parce que, sur un certain nombre de projets, nous avons reçu de l'argent de manière anticipée. Nous avons eu les recettes avant d'engager les dépenses.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup de recettes d'avance qui ont été perçues les années passées et une partie des recettes PIA n'ont pas été budgétées dans ce budget initial et seront réintroduites dans le budget rectificatif. C'est ce qui explique en partie ce déficit.

Concernant les chiffres qui sont attendus, le déficit budgétaire est une situation à l'année n. Ce qui est intéressant, c'est le résultat patrimonial qui est en excédent. Il s'agit certes d'un tout petit excédent de 17 000 € environ.

La capacité d'autofinancement reste positive. Là aussi, elle n'est pas énorme puisqu'elle est à 117 000 €, mais en même temps, UBFC n'ayant pas un patrimoine immobilier conséquent à entretenir, nous n'avons pas non plus besoin de dégager des capacités d'autofinancement énormes. L'objectif n'est pas là.

La variation du fonds de roulement est également positive à 60 187 €.

Dans les autres chiffres significatifs, il y a les emplois qui ont été évoqués par Monsieur de La Brosse, donc derrière l'activité. Ce sont des chercheurs, des doctorants. On est là sur du langage un peu technique, mais nous avons 17 équivalents temps plein travaillés. Ce sont les ETP qui sont calculés au temps réellement effectué dans l'année.

Sous plafond Etat, nous en avons 17 et surtout, nous avons 614 ETPT hors plafond, 611 CDD et 3 CDI. Là-dedans, n'est pas compris ce qu'on appelle la masse salariale de l'Etat du titre 2, c'est-à-dire ceux qui sont pris en charge directement par le ministère. En 2022, nous avons la possibilité d'avoir 26 ETPT pour un montant de 1,6 M€.

Voilà les chiffres principaux que nous allons maintenant détailler.

M. Grevey.- Merci.

Je vais vous parler de ce qu'on appelle la section 1, les autorisations budgétaires limitatives. Ici, je parlerai du nombre d'emplois prévus, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement qui sont déterminés, ainsi que du solde budgétaire et les dépenses



et recettes par destination.

Certains tableaux sont pour vote du CA, d'autres sont pour information, tout est indiqué.

Si on s'intéresse aux ETPT, on peut voir qu'ils sont à 614+17, donc 631. Dans le tableau en bas à droite, on voit qu'on est bien à 631 de façon globale. Quand on remonte dans la dernière colonne, on arrive à 541. Ces 541 sont en fait des chercheurs, principalement des doctorants et des postdoctorants. Sur ces 541, 525 sont financés sur des contrats de recherche, c'est le bloc du central. Sur le bloc plus à gauche à l'écran, on voit qu'on en a 16. Là, ce sont les doctorants LPR, c'est-à-dire les doctorants que nous avons en plus des quotas du régime classique, donc qui arrivaient directement auprès des établissements. Avec la loi de programmation de la recherche, nous avons eu, sur ces années, des doctorants en plus et nous sommes à 16.

Dans la partie basse, vous avez les catégories BIATSS.

Dans la partie basse à gauche, vous avez un emploi pour la formation tout au long de la vie qui est partagée entre l'Institut Agro et l'UTBM.

Ensuite, nous avons 86 emplois BIATSS qui seront financés sur des contrats.

Voilà pour la structure de l'emploi.

Ensuite, les autorisations budgétaires limitatives. Ce qu'il faut garder présent à l'esprit, c'est qu'on a plus de 90 % du budget qui est fléché, c'est-à-dire plus de 90 % du budget qui sert à des projets de recherche.

Ici, nous avons pris en compte les projets hors PIA, mais nous avons tout de même pris, dans le cadre des crédits PIA, un forfait de 15 000 € pour le fonctionnement des doctorants qui sont sur projet PIA puisque nous avons négocié que ceci se passe bien.

Ce qui amène à un budget initial en termes de CP à 11 971 000 €.

Pour les personnels, on est à 15,9 M€.

Pour les investissements, nous avons une diminution sensible par rapport à ce qui se passait les années précédentes, tout simplement suite au gel des PIA. On a juste 800 000 € pour la facture dont je vous ai parlé tout à l'heure, sur l'EquipEx+ Smart Light, qui est à payer avant la fin du mois. Nous n'avons laissé que 57 000 € pour l'instant en investissements autres. Nous avons donc eu une approche prudentielle.

Ce qui fait qu'en fonction de ce qui va se passer pour la suite, nous ferons un budget rectificatif pour pouvoir faire de l'investissement. Sinon, il n'y aura pas d'investissement prévu.

Là, ce sont pour les dépenses.

Pour les recettes, nous avons deux blocs :

- Les recettes globalisées avec la subvention pour charge de service public à 778 000 €, ceci en tronquant un peu. En sachant qu'il faut rajouter à cela 150 000 €. C'est une information qui nous est arrivée après avoir préparé le budget. Il s'agit d'une aide exceptionnelle du ministère vu la situation actuelle.

Dans les recettes globalisées, nous avons d'autres financements publics pour 12 000 € et des recettes propres pour 1,4 M€. Là, ce sont les cotisations des établissements membres pour 300 000 €, 600 000 € - en gros - qui correspondent aux inscriptions des doctorants et 500 000 € qui correspondent aux frais de gestion sur les contrats.


- Les recettes fléchées, donc les financements de l'Etat fléchés, les 150 000 € fléchés en direction de la plateforme de santé publique et les 17 M€ et quelques qui sont des autres financements (ANR, Europe, Conseil régional, etc.).

Les recettes propres fléchées correspondent à des enseignements que font les doctorants financés *via* UBFC, donc des reversements par les établissements.

Ce qui fait qu'en recettes, nous sommes à un peu plus de 20 M€. En dépenses, nous sommes à environ 28 M€. Le solde budgétaire est donc de -8 M€. J'arrondis pour les ordres de grandeur, mais vous avez tous les chiffres exacts dans le texte.

Nous avons ensuite les dépenses par destination qui sont assez normées : il y a la formation initiale et continue, la recherche, le soutien-support et les étudiants. Pour les étudiants, ce sont principalement les bourses de mobilité, ceci pour 1 760 000 €.

Sinon, en termes de formation, les montants les plus importants sont au niveau du doctorat puisqu'on arrive au total à 5,5 M€, en sachant que ce sont les montants concernant le personnel qui sont les plus importants (quasiment 3,9 M€). Pour le fonctionnement, on est à 1,6 M€.



Ensuite, la recherche. Là où les dépenses sont les plus importantes, c'est - classiquement - en physique-chimie et sciences de la vie. Après, on a tout ce qui est transversal, qui pèse aussi un peu.

Voilà pour les dépenses par destination. Je vais assez vite en sachant que vous avez tout cela. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

Ensuite, les recettes par nature et origine. On retrouve, dans la colonne en haut à gauche, la subvention pour charge de service public, les autres financements - dont j'ai oublié l'origine - pour 12 000 €, les 600 000 € qui correspondent aux frais d'inscription de doctorants et 800 000 € qui sont les autres recettes, qui se décomposent en 500 000 € de frais de gestion et en 300 000 € de cotisations des établissements membres.

Pour les recettes fléchées, on retrouve les PIA à 7,7 M€. On attend des versements de l'ANR qui est le plus gros financement. Dans les ANR hors investissement d'avenir, ce sont les ANR communs. On retrouve ensuite 2,9 M€ de subventions qui viennent de la Région et 1 957 000 € qui viennent de l'Union européenne.

Nous avons ensuite d'autres types de financements mais qui sont beaucoup plus faibles.

Ce qui nous amène à des recettes de l'ordre de 20 M€.

Voilà pour la structure de ces éléments-là.

Ensuite, je vous propose de passer à l'équilibre financier, la section 2. Ici, on va s'intéresser à une variation de trésorerie et regarder les besoins de financement extra-budgétaire.

Sur ce tableau, vous retrouvez les équilibres financiers. Concernant le solde budgétaire, dans le haut du tableau, on parle des besoins pour l'établissement. On a vu qu'on avait 28 M€ de dépenses et 20 M€ de recettes, le besoin est donc de 8 M€. Ce sont les 8 M€ que l'on voit apparaître au niveau du budget initial 2023.

Dans la partie orange-jaune clair, vous avez des éléments extrabudgétaires, c'est-à-dire qui ne rentrent pas, en théorie, dans le budget, mais qui vont agir sur la trésorerie. Ces éléments extrabudgétaires sont des opérations pour compte de tiers pour 75 000 €, c'est-à-dire que là, UBFC joue le rôle de boîte aux lettres. Nous recevons une subvention que nous allons reverser à des établissements. Et pour 300 000 €, nous sommes sur des opérations de TVA déductible, etc.

Ce qui fait que le besoin, c'est la somme des 8 499 000 € + 75 000 + 300 000, donc 8 874 000 €.

En financement, on va avoir les opérations pour compte de tiers puisqu'on a une entrée et une sortie, ce qui est donc neutre, les aspects de TVA à 300 000 €, où on essaye de jouer pour que ce soit neutre dans l'année, et il va nous manquer le différentiel entre les 8 874 000 € et les 374 000 €, donc 8 495 000 € que l'on va prélever dans la trésorerie.

Ces éléments viennent du fait, comme l'a expliqué Monsieur Commeau tout à l'heure, que nous avons des avances sur les projets qui nous permettent de fonctionner.

Concernant les prélèvements sur la trésorerie, nous allons prélever 8 662 000 € sur la trésorerie fléchée, c'est-à-dire sur les projets et on va abonder la trésorerie non-fléchée puisque là, nous faisons des économies au maximum sur le fonctionnement de l'établissement, à hauteur de 162 882 €.


Voilà comment le système fonctionne.

Au niveau des opérations pour compte de tiers, ces opérations concernent un projet FEDER de l'Europe qui s'appelle « Voyage » pour lequel nous aurons 75 000 € que l'on va reverser, ainsi que la TVA à 300 000 €. Il s'agit là d'une petite précision sur ce qu'on a vu auparavant et qui nous permet de voir un peu l'équilibre.

Maintenant, nous passons à l'analyse de la soutenabilité et je laisse la parole à notre DGS.

M. Commeau.- Pour la troisième section, donc l'analyse de la soutenabilité financière, il s'agit de voir, sur l'année 2023 et dans une vision pluriannuelle, si notre budget tient la route.

Il y a un certain nombre d'indicateurs : Le compte de résultat, le financement des immobilisations, les indicateurs financiers, la trajectoire pluriannuelle sur les opérations fléchées et un tableau de synthèse. Ce qui fait six tableaux du n° 6 au n° 11. Certains doivent être votés, d'autres sont simplement là pour vous donner quelques indications.



Le tableau n° 6, qui est le compte de résultat, doit être voté. On y retrouve un certain nombre d'éléments qu'on a vus par ailleurs. On part du compte financier 2021 puisque nous n'avons pas encore celui de 2022. On part du budget initial 2022 puisqu'on n'a pas eu de budget rectificatif. On met tout cela en balance entre les charges et les produits et on arrive à ce résultat prévisionnel de 17 287 €, qui est un petit résultat mais qui est positif. Nous avons donc un cycle d'exploitation qui est positif, nous dégagons un modeste bénéfice prévisionnel - à peu près le même que celui de l'année dernière. Ce qui témoigne d'un fonctionnement équilibré entre les charges et les produits, mais cela montre que les marges sont tout de même très faibles.

Si on poursuit avec le tableau n° 6 dans sa deuxième partie, vous avez la situation patrimoniale. La situation patrimoniale se distingue du solde budgétaire. C'est en fait ce qui permet de voir notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le surplus financier destiné à financer l'activité d'UBFC, donc les immobilisations d'UBFC. On voit que la grande majorité des immobilisations sont financées grâce à des subventions d'investissement sur des opérations fléchées.

Quant au siège d'UBFC, comme nous n'avons pas un gros patrimoine immobilier, cela n'implique donc pas de mobiliser des moyens considérables pour l'entretenir, même s'il faut que nous surveillions la toiture-terrasse d'un des bâtiments. Mais normalement, cela devrait tenir encore un an ou deux.

Pour emplois-ressources, c'est une terminologie qui nous est imposée. « Emplois » signifie dépenses et « ressources » signifie recettes.

Nous dégagons donc une capacité d'autofinancement qui est positive de 117 000 €.

Le tableau de la situation patrimoniale doit aussi être voté. Ce sont les indicateurs financiers ou les soldes de gestion. On revoit ici notre variation de trésorerie négative à 8,5 M€ environ, sachant que les recettes, cette année, sont inférieures aux dépenses.

Quand on a un besoin en fonds de roulement négatif, ce qui est le cas depuis 2 ans, c'est plutôt une situation positive, contrairement à ce que l'on pourrait croire intuitivement. Cela veut dire que nos besoins sont couverts par nos ressources. Pour cette année, le niveau du besoin de fonds de roulement augmente parce qu'il faut que nous financions les immobilisations à venir, notamment du fait du gel des PIA. Mais c'est une situation au 26 janvier. Nous espérons que quand les PIA seront débloqués, notre besoin de fonds de roulement sera moindre.

On arrive à un niveau de trésorerie à l'heure actuelle de 1 561 000 €.

Vous avez tout le détail dans le plan de trésorerie. Là, nous avons eu une discussion avec les services du rectorat car nous partons avec un niveau de trésorerie, au mois de janvier, d'un peu plus de 10 millions, qui n'est pas, d'après les prévisions que nous pouvons faire, la réalité puisque nous n'avons pas eu de budget rectificatif. On s'est donc basé sur ce que nous avons, mais il y aura des ajustements à faire dans le budget rectificatif.

M. Grevey.- Peut-on donner le niveau de trésorerie en janvier, donc en réel ?

M. Commeau.- On avait fait des évaluations pour le précédent CA et on était plutôt autour de 16 M€.

Mme Lecullier.- Est-ce que je peux apporter une précision ?

M. Commeau.- Oui.

Mme Lecullier.- Au 31 décembre, on est à un peu plus de 17 M€ en trésorerie. Là, c'est un chiffre définitif. Donc un peu plus de 17 M€ alors que sur le plan de trésorerie, on est sur 10 M€ à cause du BR qui n'a pas été voté.

Nous sommes donc à 17 M€. Ce qui veut dire que sur le tableau précédent, ce que vous avez montré juste avant, Monsieur Commeau, on termine à 1 561 000 € dans le budget initial 2023. Il faut du coup relativiser ce résultat puisque le niveau de trésorerie initial 2022 est à 10 M€ sur le tableau et il est en réalité à 17 M€. Si on tient compte de cela, on serait plutôt autour de 8,5 M€ en fin d'année.



M. Commeau. - On sera effectivement plutôt entre 7 et 8 M€.

Tout cela est un peu complexe à comprendre parce que nous avons des recettes et des dépenses qui ne sont pas effectuées, mais comme il faut répondre à l'obligation de sincérité, nous ne pouvions inscrire dans ce budget que des recettes certaines.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que malgré tout, nos recettes globalisées sont supérieures à nos dépenses globalisées, ce qui est tout de même plutôt un signe de bonne tenue des dépenses d'UBFC en dehors des opérations fléchées qui, par définition, s'équilibrent. Là aussi, c'est dû au fait qu'on a serré un peu les boulons sur le fonctionnement des services supports d'UBFC. Ce qui permet, comme cela a été dit, un apport de la trésorerie globalisée à la trésorerie fléchée. Mais comme le Président le dit depuis plusieurs années, le modèle économique reste tout de même fragile puisqu'on voit bien qu'on a eu beaucoup de recettes anticipées. Donc maintenant, si nous avons de nouvelles avances à faire, il faudra trouver de nouveaux financements.

Le tableau 8 est un état des opérations sur recettes fléchées. C'est pour information.

Là aussi, si on veut vraiment entrer dans le détail, comme on était sur un budget un peu compliqué à construire avec des opérations PIA qui étaient gelées mais qu'il fallait tout de même intégrer une partie de ces dépenses dans le budget, notamment les dépenses de personnel, nous avons fait le choix, comme il fallait le faire manuellement, de créer une opération particulière où nous avons mis toutes ces dépenses payables pour l'instant. On rectifiera tout cela et on le précisera dans le budget rectificatif.

Le tableau n° 8 explique le déficit budgétaire du tableau n° 2, donc le solde budgétaire de -8 662 000 € et les 162 000 € que nous dégageons en capacité d'autofinancement. Ce qui nous fait une variation de trésorerie de -8,5 M€ environ.

Nous passons au tableau n° 9, qui est un tableau pour information également. Là, nous sommes sur des perspectives pluriannuelles. Là aussi, on prend en compte les opérations uniquement hors PIA et pour les opérations PIA, on a créé deux opérations sur les frais de fonctionnement des doctorants où nous avons tout mis pour l'instant et on le précisera par la suite.

Nous sommes aujourd'hui sur des taux d'engagement et de paiement prévisionnels d'environ 66 %, ce qui est à peu près le rythme de l'année passée.

Pour information également, vous avez le détail des opérations pluriannuelles en personnel, en fonctionnement et en investissement année par année sur les années écoulées. Ce qui vous donne un peu le rythme d'activité d'UBFC. Nous sommes encore sur des rythmes assez soutenus. C'est le tableau n° 10 qui se décompose en deux temps.

Le tableau n° 11 vous présente une synthèse de l'analyse de soutenabilité.

Je suis passé directement au tableau n° 11 puisque nous avons découpé le n° 10 en deux pour le présenter en PowerPoint. Vous y retrouvez les chiffres dont nous avons parlé tout à l'heure.

Sur le tableau n° 11, vous avez les stocks, vous avez les flux en dépenses et recettes.


M. Grevey. - Merci aux équipes pour leur engagement parce que c'est un gros travail.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions, des remarques ? (*Néant*).

Cette année 2022 s'est terminée un peu bizarrement sur les aspects budgétaires puisque nous n'avons pas présenté le budget rectificatif. Nous avons fait un budget initial qui devait partir du budget initial et, par exemple en termes de trésorerie, on voit qu'on n'est pas tout à fait calé. Nous avons essayé de dérouler tout cela. Nous contraignons les dépenses de fonctionnement hors projet au maximum, vous pouvez me croire. Ce qui nous permet d'obtenir les résultats qui sont ceux que je vais afficher et que vous avez dans votre rapport.

Si vous n'avez pas de remarque, je vous affiche le projet de délibération.

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes : 17 ETPT sous plafond Etat, 611 ETPT hors plafond, 27 M€ d'autorisations d'engagement dont 15,9 M€ de personnel, 10,8 M€ de fonctionnement et 857 000 € d'investissement. Avec des crédits de paiement à hauteur de 28,7 M€ dont 15,9 M€ pour le personnel, 11,9 M€ pour le fonctionnement et 857 000 € en investissement.



On voit que la petite différence est liée au fonctionnement.
Ceci avec des prévisions de recettes de 20 237 278,81 €.
Ce qui nous fait un solde budgétaire de -8 499 956,62 €, donc un déficit budgétaire, avec des prévisions comptables qui sont :

- une variation de trésorerie de -8,5 M€ + 17 000 € de résultat patrimonial,
- +117 000 € de capacité d'autofinancement,
- +60 000 € de variation de fonds de roulement.


Je vous propose de passer au vote.
Qui refuse de voter ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité du budget.
J'avoue que j'ai eu un peu peur pendant un moment !
Ceci nous amène aux questions diverses.
Merci beaucoup à tous nos collègues qui se sont connectés malgré le fait qu'ils avaient d'autres choses à traiter.

9. Questions diverses

J'ai deux questions diverses.
La première, c'est que nous sommes en discussion avec le ministère concernant l'élection des usagers. En théorie, nous devons faire le vote à la fin de l'année 2022. Nous avons demandé un report de quelques mois parce qu'il y avait les élections professionnelles. Il était donc un peu compliqué, pour les établissements et pour nous-mêmes, de tout gérer en même temps.
Après discussion avec les chefs d'établissement et comme il va y avoir des transformations à la fin de l'année, nous sommes en discussion avec le ministère pour voir comment gérer cette période, si nous refaisons des élections globales ou si nous avons un processus un peu différent. Si nous faisons des élections maintenant et que nous en refaisons à la fin de l'année, ce sera un peu lourd. On essaie donc de trouver une solution peut-être un peu plus souple et nous sommes en discussion.
Nous reviendrons donc vers vous très vite après.
Je veux vous donner une autre information.
Notre DGS partira le 15 mars. Il devait rester jusqu'à fin mai. Comme il vient d'une collectivité territoriale, le ministère n'a pas voulu d'un détachement de plus de 2 ans. Il ne savait pas trop quoi faire et comme il a eu une opportunité, je comprends tout à fait sa position.
Il nous quittera donc le 15 mars. Nous allons republier son poste. Nous allons discuter également de ce point avec le ministère et nous allons essayer de prévoir une phase de transition sans DGS.
Je veux le remercier pour son travail parce qu'il a stabilisé les équipes administratives de façon tout à fait intéressante. Il a réussi à tisser des liens avec les administrations des établissements membres, même dans les situations difficiles. Il était engagé à 300 % et il a vraiment été d'une efficacité, d'une aide incroyable. Je le mesure bien et je veux donc le remercier ici pour tout cela.
En tout cas, il va nous manquer, mais je comprends qu'il ait besoin d'aller ailleurs. C'est la vie classique.
Est-ce qu'il y a des points que vous souhaiteriez aborder ?

Mme Clerget.- Je voudrais rebondir sur ce point. Je comprends tout à fait le départ de Monsieur Commeau, mais c'est un peu inquiétant dans ce contexte.

Vous avez dit que Monsieur Commeau s'impliquait beaucoup dans l'accompagnement des personnels. Rien ne dit que vous aurez des candidatures pour une fonction qui pourrait ne durer que quelques mois jusqu'à fin 2023. On peut donc exprimer quelques inquiétudes vis-à-vis de la direction des services et de l'accompagnement des personnels, mais aussi par rapport aux travaux qui vont aboutir à la transformation du site. Sans DGS, ceci risque d'être très compliqué.



M. Grevey.- J'en ai discuté avec le ministère qui, au contraire, trouve que la période se prête bien pour quelqu'un qui aurait envie de construire quelque chose.

J'entends tout à fait ce que vous me dites, mais voyez les réponses que j'ai également.

Nous allons donc essayer de faire au mieux, mais on ne pouvait pas lui demander de rester jusqu'à fin mai et puis de se retrouver sans rien après, en tout cas de devoir retourner là où il était avant.

M. Commeau.- Je ne vais pas rebondir sur ce qu'a dit le Président à mon égard, mais ce que je peux dire, c'est que j'y ai bien sûr contribué en partie, mais aujourd'hui, il y a un collectif de direction qui tient la route. Je ne veux pas dire que ce n'était pas le cas quand je suis arrivé, mais c'était un peu différent. Il n'y avait pas la même ambiance. Aujourd'hui, j'anime le Codir qui se réunit toutes les semaines et je peux dire qu'il fonctionne. Je dis souvent – même si c'est un terme un peu galvaudé – qu'il a une capacité de résilience qui m'impressionne parce que dans beaucoup d'organisations où j'ai travaillé, avec des coups de semonce comme ceux que subissent ces équipes depuis des années, beaucoup auraient baissé les bras.

Quelques personnes sont parties et j'en ferai partie à partir du 15 mars pour des raisons professionnelles et nous allons essayer de recruter un nouveau DGS, mais je pense qu'aujourd'hui, l'équipe de direction est capable de faire front pendant la période d'intérim, sachant que tout le monde attend avec une grande impatience les projets finalisés de ComUE expérimentale, d'EPE et de liaison.

Je ne veux pas dire que je m'en vais le cœur vaillant, mais la situation n'est pas exactement celle qui prévalait il y a encore quelques mois parce qu'il y a une équipe de direction qui s'est renouvelée, où il y a un bon équilibre entre les anciens qui ont l'expérience, qui ont la mémoire de la boutique et ceux qui ont apporté un regard nouveau. Le Président l'a dit, nous avons remis un certain nombre de choses en place et aujourd'hui, ça fonctionne.

Maintenant, il faut qu'au niveau des instances décisionnelles les choses se précisent et se précisent vite parce qu'il ne faudrait pas qu'on attende encore trop longtemps, mais je ne suis pas inquiet par rapport à cela. Ce sera compliqué, mais je ne suis pas inquiet.

Merci, Monsieur le Président, pour ce que vous avez dit me concernant.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres points ? (*Néant*).

S'il n'y a pas d'autres points, je vais vous remercier et nous allons clore cette séance.

Merci à vous d'avoir été là, notamment pour le budget. Merci à vous pour toutes vos remarques qui sont toujours constructives et bienveillantes pour le site.

Je vous souhaite une bonne journée.

- : - : - : - : - : - : -

(*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20*).